

COMMUNE Villers-les-Ormes
Code_insee: 36245

LISTE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

jeudi 24 janvier 2019

Gestionnaire : Département de l'Indre

D.G.A.R.T.P.E.
Hôtel du Département
CS 20639
36020 CHATEAUROUX CEDEX

Code S.U.P. EL5 **Description** Servitudes de visibilité sur les voies publiques

famille: Circulation routière

896 Arrêté préfectoral du 25/07/1980
n° 80,3110/EQUIP/652/AGE portant servitude de visibilité d'élagage en bordure des
routes départementales et communales.

Les voies, la nature des points dangereux, zones, longueurs de la servitude sont
détaillées dans l'arrêté annexé au présent POS.

Gestionnaire : DGAC - Département SNIA Ouest

Pôle de Nantes
Zone Aéroportuaire
CS14321
44343 BOUGUENNAIS Cedex

Code S.U.P. T5 **Description** Servitudes aéronautiques pour la protection des
dégagements des aérodromes

famille: Relations aériennes

897

Arrêté ministériel du

La commune est concernée par :

- le plan de dégagement de l'aérodrome de Châteauroux - Villers approuvé par Arrêté Miinistériel du 7 avril 1970.

- pour partie par le plan de dégagement de l'aérodrome de Châteauroux - Déols approuvé par Arrêté Miinistériel du 28 février 2001 (arrêté remplaçant l'arrêté ministériel du 10/11/1987).

Servitudes instituées en vue d'assurer les opérations d'approche, de tour de piste, d'atterrissage et d'envol.

Ces servitudes fixent des cotes de hauteur que les obstacles (constructions - plantations) ne peuvent dépasser, sauf circonstances particulières qui peuvent alors entraîner l'obligation de balisage.

Code S.U.P.

T7

Description

Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières

famille:

Circulation aérienne

1880

Arrêté Interministériel du 25/07/1990

relatif aux installations dont l'établissement à l'extérieur des zones grevées de servitudes aéronautiques de dégagement est soumis à autorisation.

Voir arrêté ci-annexé, définissant les installations soumises à autorisation.

Gestionnaire : GRTgaz - REGION CENTRE ATLANTIQUE

Service Travaux Tiers & Urbanisme
62, rue de la Brigade Rac
ZI de Rabion
16023 ANGOULEME Cedex

Code S.U.P.

I3

Description

Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz

famille:

Gaz

895

Arrêté préfectoral du 04/08/2006

Artère de Sologne :

- tronçon Roussines / Graçay

Diamètre des canalisations : 500 mm

Bande de servitude de 10 m (5 m de part et d'autre de la canalisation).

Est annexée, à la présente liste, la fiche des caractéristiques de la canalisation ainsi que les contraintes liées à la prévention des risques technologiques à prendre en compte dans les demandes d'autorisations d'urbanisme.